

# Le Petit Villiers

n°16



## Editorial

Notre journal participe, comme notre site web, à vous donner de l'information sur nombre de sujets qui peuvent vous inquiéter ou plus simplement vous être utiles.

C'est aussi pour l'équipe municipale qui travaille sans relâche pour vous, l'occasion de tordre le cou d'une manière factuelle à des informations ou affirmations mensongères qui vous sont transmises parfois par du porte à porte.

Les informations que nous vous donnons quant à elles, ne vous sont pas données à

la légère, elles sont officielles et elles nous engagent devant vous.

Pour cette raison, je vous invite à lire le texte consacré au futur droit des sols et à le comparer à ce que dit le corps de texte d'une pétition dont on m'a dit par voie de presse qu'elle me serait remise un jour...

Je suppose que ce sujet n'est pas le seul qui vous intéresse. Aussi nous avons voulu vous apporter de l'information sur les travaux en cours ou à venir et sur le fait important que constitue notre rattachement depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année à la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine.

Il me semble aussi indispensable de prendre de la hauteur et de nous dire que les événements importants et dramatiques qui l'année dernière ont touché notre pays et d'autres dans le monde, nous invitent à la fois à nous défendre et à nous dresser pour des causes justes et à relativiser par rapport à nos petites inquiétudes domestiques ou communales.

Cela étant, j'espère et je souhaite pour tous une année 2017 riche et pleine d'avenir.

Gilles GATTEAU  
Maire

### JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**Directeur de la publication :** Gilles Gatteau - **Coordination :** Philippe Dothée - **Comité de rédaction :** Nadia Ben Yelles, Stéphane Burnichon, Philippe Dothée, Florence Feuillard, Gilles Gatteau, Violaine Gatteau, Yoann Hessemans et Claude Pierquin - **Mise en page et impression :** Photolabo Hassler - Pringy - 01 60 65 89 90



## Mise au point sur le PLU

### Le futur PLU est-il contraire à l'intérêt des habitants actuels ?

C'est au contraire un document d'avenir et d'organisation, dans le respect des lois et des documents qui lui sont supérieurs, qui sécurise et protège la commune contre d'éventuels excès.

L'avenir de Villiers-en-Bière ne peut pas être le repli sur eux-mêmes de 224 habitants (dernier recensement INSEE). La population de notre commune comme celle de toute la France est amenée à s'accroître et notre devoir c'est de nous y préparer. Nous sommes déjà régulièrement interrogés sur les possibilités d'habiter à Villiers-en-Bière et ceci même par des personnes de vos familles.

Le chiffre affiché de 300 habitants dans le futur tient compte de ces considérations.

Ce chiffre ne doit pas plus effrayer les habitants d'aujourd'hui que ne l'ont été les habitants des trente dernières années dont vous êtes pour une grande partie, quand successivement les lotissements de la Gardiole, du Parc, de la rue de Fleury et puis de la Bascule ont vu le jour.

Les lois actuelles sont claires, il faut densifier le centre village existant et si ce n'est pas suffisant, amener un minimum de terres agricoles à l'urbanisation.

### Où peut-on le faire ?

Très vite, on a pu constater que très peu de constructions pourraient être édifiées en fond de jardin de maisons existantes. Si bien que, comme terrains sans culture agricole et sans possibilité d'agriculture susceptibles d'accueillir des habitations nouvelles, il ne restait plus que des prés et des zones potagères à l'arrière des maisons, du côté impair de la rue de Fleury.

Or, ce secteur non viabilisé ne pourra pas contenir assez d'habitations nouvelles pour atteindre à terme le nombre d'habitants prévu, il y manque un hectare. C'est la zone cultivée qui le prolonge vers le sud qui correspond le mieux aux besoins et aux contraintes légales. La com-

pacité de l'ensemble rend l'unique viabilisation de la zone efficace et cohérente.

Il faut savoir qu'on ne peut plus étirer les villages en construisant en alignement le long des routes existantes.

### Qu'en sera-t-il donc de ce que l'on continue d'appeler indûment la réserve foncière et que certains considèrent encore comme une alternative crédible?

En réalité, cette réserve, instituée en 2001 n'en est plus une depuis 2010 en l'absence de toute réalisation. Depuis, les nouvelles préoccupations environnementales sont passées par là et ce serait une erreur absolue que de considérer qu'y construire serait une bonne solution :

Cette bande peu large n'était déjà pas constructible à l'une de ses extrémités à cause de la proximité de la station d'épuration et parce qu'elle est en zone trop humide.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ru de la Mare aux Evées nous demande d'ailleurs aujourd'hui de réserver dans notre règlement d'urbanisme une partie de cette terre pour y aménager un ouvrage afin qu'en cas de forte montée des eaux on puisse évacuer le trop plein des rus actuels. Elle est d'autre part identifiée comme étant pour une partie dans une trame verte et bleue (continuité écologique terrestre et aquatique) à protéger comme il est dit dans le schéma départemental environnemental. C'est, en plus, un couloir biologique identifié par le PNR (Parc Naturel Régional) comme étant l'un des derniers à relier la forêt domaniale aux rives de la Seine à Boissise-le-Roi et donc à préserver impérativement. La zone n'est pas constructible non plus à son autre extrémité du fait des nuisances induites par la proximité de la salle des fêtes de la Bergerie et de son grand parking arrière.

Enfin, en son centre, il ne reste qu'une petite zone insuffisante qui est, de plus, identifiée dans l'atlas communal que le PNR a financé, comme étant à protéger pour la perspective de vue qu'elle offre vers l'extérieur à partir

du village et de l'extérieur vers le village avec son parc de verdure. Que prévoyons nous pour l'hectare qui sera apporté à l'urbanisation et la « dent creuse » constituée par cette zone adjacente de prés et de potagers?

La démarche adoptée dans ce projet vise à :

- Soulager la circulation à l'intérieur du village en particulier celle qui passe aujourd'hui par l'axe étroit de la rue Cambot.
- Assurer la transition paysagère avec la plaine agricole.
- Assurer la diversité de l'habitat.
- Permettre un accueil progressif de nouveaux habitants.
- Permettre le remplissage des prés et jardins voisins au coup par coup.

Ce sont les raisons pour lesquelles la totalité de cette zone va être classée en zone à urbaniser en différé (AU en différé). En conséquence, sa commercialisation ne pourra intervenir qu'après une modification du PLU qui ne sera déclenchée qu'après la réalisation de la voirie d'accès.

La commune a comme projet d'acheter l'hectare de terrain agricole pour y faire un lotissement dans lequel elle gardera la maîtrise de son sol, de l'architecture et du calendrier. Des négociations sont en cours pour l'acquisition foncière.

Un document d'organisation et de programmation d'aménagement sera annexé au PLU et définira les orientations pour toute cette zone à urbaniser en différé. L'objectif est que dans cette zone AU en différé, on y construise 20 à 23 habitations nouvelles d'ici à 2030.

Dans la partie nouvelle d'un hectare on distinguera deux secteurs de superficie grossièrement équivalente, séparés par une voie de circulation reliée par le biais de deux voies publiques à créer à partir des rues existantes. Ces nouvelles voies auront des bordures paysagères et on y créera des places pour le stationnement automobile.

## Pourquoi deux secteurs et pour qui ?

Dans la zone d'un hectare il est prévu un partage des types d'habitations qui, en assurant la mixité intergénérationnelle, tient compte des demandes qui nous sont faites régulièrement.

Certes, on nous sollicite pour connaître la possibilité de construire des pavillons comme il en existe de nombreux dans le village, mais il existe aussi un besoin d'habitation de type appartement ou petite maison pour des jeunes couples, pour des jeunes vivant seuls ou pour des seniors seuls ou en couple qui n'ont plus besoin d'une maison aussi vaste que quand ils étaient en famille.

Il ne faut pas considérer cette diversité des modes comme une réponse à une obligation de construire des logements sociaux qui n'existe pas pour un village de notre taille.

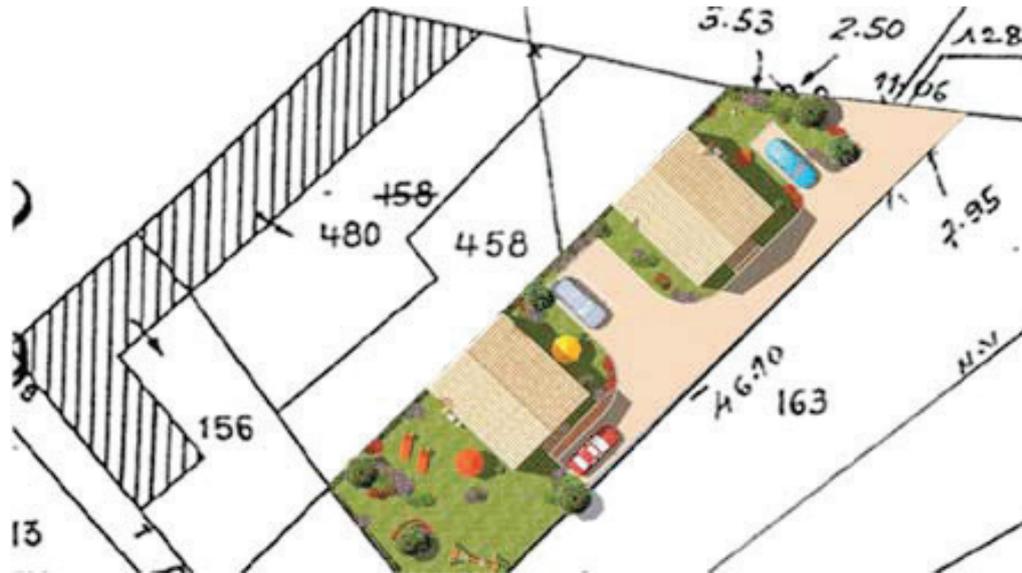
Ces jeunes ou ces seniors qui peuvent être vos enfants ou vos parents, n'auront à l'évidence pas les ressources financières d'un couple très installé, tout en ayant les moyens de louer ou d'emprunter pour se loger sans être une charge pour nous tous. Des appartements groupés deux par deux ou des petites maisons de 80 à 100m<sup>2</sup> dites « maisons de ville », d'une hauteur limitée répondent à ce besoin.

## Sommes-nous en conformité avec toutes les contraintes qui s'imposent à nous ?

Nous sommes assistés par un cabinet d'urbanisme qui nous dit la loi et qui est venu l'expliquer en réunion publique fin octobre.

Nous avons organisé des réunions avec les principales instances qui ont un avis à donner sur notre projet pour leur présenter nos objectifs et notre raisonnement pour y parvenir.

Nous avons ainsi rencontré des représentants de l'état : la Direction Départementale des Territoires, du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, de la Chambre d'agriculture et du Conseil Départemental pour les routes. Non seulement, aucun d'eux n'a trouvé que ce que nous préparions n'était pas conforme, mais certains de leurs conseils et recom-



mandations ont permis de mieux appréhender ce qu'il convenait de décider pour les hameaux.

Plus tard, nous présenterons notre projet à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Natures Agricoles et Forestiers) qui doit rendre un avis pour ce qui concerne l'impact en consommation de terres agricoles. Nous précisons qu'en compensation de la consommation d'un hectare cultivé aujourd'hui au sud du village, nous proposons de rendre à la culture environ un hectare de l'ex « réserve foncière » en la proposant au fermier qui est notre voisin. La petite bordure de la rue de l'église restera en jachère fleurie.

## Avons-nous les moyens de nos projets ?

La réponse à cette question doit s'apprécier dans son ensemble, car elle doit considérer tous les projets communaux y compris celui du futur lotissement communal.

Tout payer sur fonds propres n'est pas possible, nous devons emprunter. Mais, les ressources régulières de la commune et la trésorerie existante font dire au Trésorier Public qui a été consulté et aux banques, que nos capacités d'emprunt sont largement suffisantes pour rembourser à moyen terme les emprunts nécessaires.

À ce jour, la commune n'est pas réellement endettée. Nous avons juste à rembourser un prêt à taux zéro pendant 8 ans, qui est en fait une avance de trésorerie que nous a consentie

l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui nous a permis de payer les entreprises qui construisaient la nouvelle station d'épuration en attendant les subventions que depuis nous avons toutes touchées.

Comme pour les particuliers, le marché de l'emprunt est avantageux en ce moment où les taux sont bas. Certains de nos travaux engagés d'ici deux à trois ans le seront pour des réalisations de long terme et, dans le contexte bancaire actuel, les faire supporter par les seuls budgets sur trois ans n'est vraiment pas équitable pour les habitants de 2017.

Vous devez savoir que les maires précédents, avec les mêmes ressources qu'aujourd'hui, ont emprunté plusieurs fois pour différents projets et à des taux bien plus élevés que les taux actuels.

En conclusion, sachez que jamais l'équipe municipale actuelle, qui, rappelons-le, vit aussi dans ce village, ne voudra le défigurer. Nos actions passées en sont à coup sûr le meilleur témoignage. Nous ne sommes pas, comme certains, en campagne pour préparer d'autres échéances. Notre seule ambition, tout comme notre devoir, est de faire un Plan Local d'Urbanisme qui assure l'avenir et pérennise notre qualité de vie à Villiers-en-Bière.

Votre maire, Gilles Gatteau





## INTEMPÉRIES

Fin mai et début juin 2016, un épisode pluvieux trentenal a provoqué en forêt de Fontainebleau et en plaine de Bière une série d'inondations aux conséquences limitées mais affectant notamment deux zones habitées à Chailly-en-Bière et à Villiers-en-Bière. De nombreuses récoltes ont été endommagées et la forêt domaniale de Fontainebleau n'a pu être exploitée sur une longue période. Le volume des pluies exceptionnel - il est avancé le chiffre de 11 millions de m<sup>3</sup> sur le massif forestier et la plaine de Bière - est naturellement la cause première et principale de ces débordements. Cet épisode pluvieux a permis de mettre en évidence quelques points faibles sur le parcours du ru de la Mare aux Évées qui devront être corrigés dans les deux années à venir : un petit bassin versant non répertorié à Chailly, deux passages souterrains sous-calibrés à Villiers et à Boissise-le-Roi ainsi qu'un seuil inapproprié à Boissise également.



Pour y remédier, le SIARME, le syndicat intercommunal qui gère le ru de la Mare aux Évées, a lancé un appel à la concurrence pour l'élaboration d'un plan de gestion pour les dix années à venir. Outre l'entretien normal du ru et de ses affluents, ce plan de gestion prendra en compte les aménagements prévus depuis les dernières inondations, à savoir : la démolition de deux seuils dont celui de Boissise-le-Roi, la création d'un fossé de défense sur Chailly-en-Bière et la création d'un by-pass, une dérivation, sur zone d'expansion prairiale à Villiers-en-Bière. A cet égard, le syndicat a déjà demandé à notre commune de prévoir, puisque nous sommes en pleine élaboration du P.L.U., de réserver des terres autour de la rue du Parc et du parc de la mairie pour servir d'exutoire à un afflux d'eau exceptionnel, le cas échéant.



Sachez également que la commune s'est pourvue d'une pompe pour être en mesure de venir en aide rapidement aux habitants dans ce genre de circonstances où les pompiers sont souvent débordés.

## C.A.M.V.S.



**20**  
communes



**15 380**  
hectares



près de  
**128 100**  
habitants



**56 078**  
logements en 2013



**50 889**  
emplois en 2013



**3 500**  
étudiants



**45 KM**  
de berges de Seine



**1/3**  
d'espaces naturels



Au moment où vous lirez ces lignes, Villiers-en-Bière aura rejoint la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine depuis le 1er janvier 2017. Dans le même temps, la Communauté de Communes du Pays de Bière aura été déssaisie de ses compétences avant dissolution du fait de la volonté de l'État de regrouper les intercommunalités pour leur donner plus de poids. C'est ainsi que nous passons d'une entité d'environ 11 000 habitants pour dix communes à une communauté d'agglomération de 20 communes et près de 128 000 habitants.

Rappelons que le seul choix réel qui s'offrait à nous lorsqu'il est devenu certain que la communauté de com-

munes du Pays de Bière allait disparaître, était d'opter soit en faveur de la C.A. Fontainebleau-Avon soit la C.A. Melun Val de Seine. La commune a alors missionné un cabinet d'études pour évaluer les avantages et inconvénients respectifs de chaque option. Financièrement, fiscalement, les différences étaient infimes. Ce qui a fait la différence a été de considérer où était réellement notre bassin de vie, commerces, transports, éducation, santé, etc. Le développement programmé d'un pôle universitaire important à Melun et la construction du grand hôpital au nord de la ville ont été favorablement pris en compte, de même que des finances saines et des dossiers importants comme le logement social

ou les aires d'accueil pour les gens du voyage en cours de règlement.

Disons-le tout de suite, au quotidien, peu de choses vont changer dans l'immédiat. Le budget communal reste inchangé, tout comme la fiscalité. Villiers-en-Bière garde la maîtrise de son sol, la collecte des déchets se fera aux jours habituels, etc. Il n'est par contre pas interdit de penser que le poids humain et financier de notre nouvelle communauté d'agglomération permettra des économies d'échelle sur des dossiers importants d'intérêt général.



## Amélioration du cadre de vie



Notre petite commune dispose d'un patrimoine immobilier important. C'est une chance mais aussi une charge. En la matière, une bonne gestion municipale consiste à entretenir au fil du temps ce patrimoine en procédant par tranches, d'une année sur l'autre, pour lisser les dépenses. Ainsi, en 2015, une première phase de travaux a vu le remplacement de toutes les huisseries, la modernisation de l'éclairage et du chauffage et la mise en peinture au rez-de-chaussée de la salle Lugan.

En ces derniers mois de 2016, c'est le premier étage qui a été l'objet de toutes nos attentions : toutes les huisseries ont à leur tour été changées et deux nouvelles salles ont été rénovées, murs intérieurs doublés et isolés, sols en parquet, chauffage et éclairage installés et peintures de finition.

Elles seront mises de façon précaire à disposition des associations du village, la commune se réservant le droit d'en disposer selon ses besoins, le cas échéant.

C'est dans ce même esprit qu'a été conclu le contrat rural avec la Région et le Département concernant la rénovation des ateliers municipaux, de ses abords et de la serre dans notre parc. Pour ce qui est de la rénovation des ateliers, l'essentiel est fait, il ne reste aujourd'hui qu'une réfection de toiture et un rejointoiement extérieur des murs rue Cambot, les appels d'offre pour la rénovation des abords sont en phase finale et les travaux devraient commencer au premier trimestre 2017. Quant à la restauration complète de la serre elle devrait commencer en fin d'année.



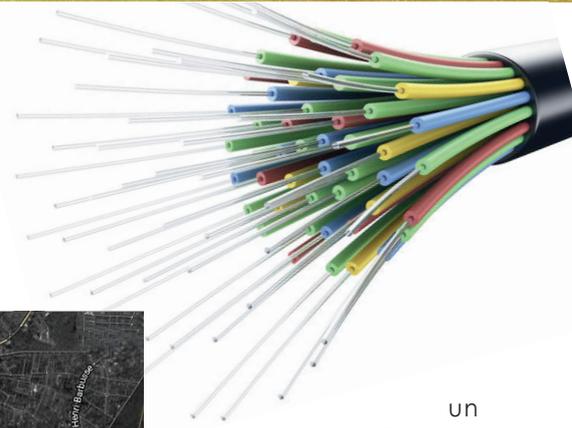
Nous aurons ainsi bouclé notre contrat avec le meilleur financement possible sans grever le budget communal tout en remettant à niveau notre patrimoine immobilier.

Après l'abribus, la place et la rue de Fleury, c'est au tour de la mairie de se mettre en conformité avec les règles de l'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Afin de pouvoir installer une plate-forme élévatrice qui rendra le rez-de-chaussée de la mairie accessible, une partie du massif de fleurs qui borde la terrasse du côté est du bâtiment, a été décaissée pour les travaux de maçonnerie à venir. Une partie de la (bonne) terre végétale ainsi récupérée

a aussitôt servi à l'aménagement paysager de la trappe d'une station de relèvement des eaux usées à l'arrière de l'église. L'ancienne trappe, énorme, difficile à manœuvrer et disgracieuse avait déjà été remplacée l'été dernier par un ouvrage moderne en aluminium. Après un nivellement de la zone, la pose de quelques grès de Fontainebleau, une végétalisation à la fin de l'hiver ou au début du printemps viendra parachever l'ensemble.



## La fibre Optique, les choses se précisent !



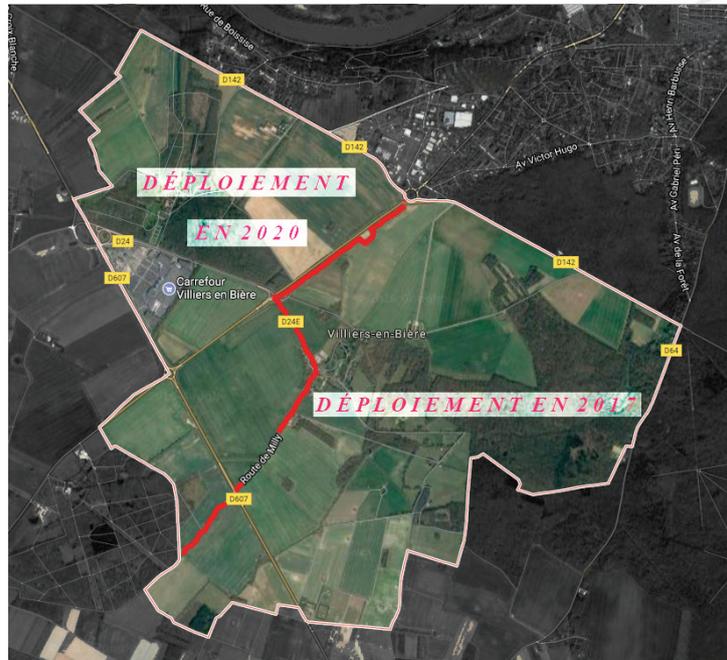
Les informations dont nous disposons sont de plus en plus riches.

Nous savons maintenant que Villiers-en-Bière fait partie d'une poche technique qui comprend 90% des familles et va de Chailly-en-Bière et le lieu-dit « la Glandée », jusqu'à la RD372. Dans cette poche nous sommes associés à une grande partie de Chailly-en-Bière. En 2017 pendant 3 à 6 mois nous serons dans une période d'études qui consisteront :

- en un relevé exhaustif de toutes les boîtes aux lettres du village et de toutes les chambres télécom (orange) et communales ainsi que de tous les fourreaux existants utilisables.
- en une étude de tout ce qu'il faudra faire en plus pour déployer la fibre dans le village, plans à l'appui.

Ensuite, le reste de 2017 sera utilisé à faire des travaux de creusement de tranchées, d'implantation de chambres de tirage dans les trottoirs, de branchements, de passages de câbles et à la construction à Chailly-en-Bière d'un Sous Répartiteur Optique (SRO) qui contiendra des appareils de raccordement dont nous dépendrons.

Cet ensemble constituera une toile fibrée qui s'étendra dans le village dont



les brins terminaux seront équipés de boîtiers de raccordement près des habitations à raison d'un boîtier pour jusqu'à 8 logements.

Début 2018 pendant 3 mois, il y aura un gel réglementaire où nous ne verrons pas de travaux en réalisation, mais pendant lequel les fournisseurs d'accès négocieront et signeront des contrats de convention d'utilisation avec le gestionnaire de la toile fibrée sem@fibre77.

A partir d'avril 2018, la commercialisation des offres aux particuliers par les FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) commencera.

Quand un contrat entre un habitant et

un FAI aura été signé, c'est sem@fibre77 qui fera passer la fibre jusqu'à chez l'habitant, généralement par le fourreau actuel du téléphone. On nous dit que, d'expérience, il se passe 2 à 4 semaines entre la signature et le top zéro d'utilisation de la fibre.

Aujourd'hui les offres en débit sont de 100Mbits/s ou 200Mbits/s avec toujours le triple Play (téléphone, internet et télévision). Les différences entre les FAI se font sur le bouquet télévision proposé.

Pour le moment, en Seine-et-Marne rurale, pour ceux qui sont fibrés ou à fiber, il n'y a pas les FAI majeurs Orange, SFR, Free, Bouygues. Mais en fonction de la montée en charge du déploiement, les choses peuvent évoluer.

Pour le reste des habitants non compris dans la poche technique de 2017, il faudra faire preuve d'un peu de patience et attendre une deuxième opération de déploiement en 2020. Ceux-là dépendront d'une autre poche technique et d'un autre sous-répartiteur à construire ailleurs.



**La mairie a fait l'acquisition de deux défibrillateurs. L'un est installé à demeure au rez-de-chaussée de la mairie, l'autre est à la piscine en été et à la Bergerie le reste de l'année.**

## Le Gâtinais (et Villiers-en-Bière !) s'expose

Les paysages du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français constituent un patrimoine culturel remarquable et vivant. Ces paysages habités, caractérisés par un bâti rural marqué par l'utilisation du grès, sont en mutation permanente, en fonction des évolutions de l'agriculture, de la pression urbaine croissante, de l'implantation de nouvelles activités...

Le Parc a engagé dès 2001 une démarche fine d'étude de son patrimoine paysager. Afin d'assurer un suivi de son évolution, un observatoire photographique veille à plein temps et des prises de vue sont réalisées régulièrement, toujours du même endroit, afin de veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité.

Les paysages du Parc sont organisés en huit entités paysagères : - Plateau de Mondeville-Videlles et Plaine de Chevannes / Vallée de la Juine, / Plateau de Beauce-Gâtinais et reliefs Juine-Essonne / Vallée de l'Essonne / Plateau du Gâtinais sud / Forêt des Trois Pignons, Bois de la Commanderie et de Larchant / Vallées de l'École et du Rebais, Buttes de Turelles et Bois de Malabri / Plaine de Bière.

En 2015, le Parc fait appel à Thierry Houyel, photographe professionnel qui réalise 56 clichés pour les huit entités. Les élus



font alors une première sélection pour n'en retenir que 44 puis ce sont les internautes qui font le choix final via Facebook : 1 photo par entité soit 8 photos en tout, destinées à être exposées dans le jardin de la Maison du Parc, afin d'illustrer la diversité des paysages du Gâtinais et l'importance que nous devons attacher à leur évolution.

Pour l'entité Plaine de Bière c'est la photo de l'église Villiers-en-Bière qui a été choisie !

*Photo : Thierry Houyel / Parc Naturel Régional du Gâtinais Français  
Exposition visible toute l'année dans le jardin de la Maison du Parc - 20 boulevard du Maréchal Lyautey - 91490 Milly-la-Forêt*



En 2010, afin de recréer un verger, motif paysager traditionnel aux abords des fermes du pays de Bière notamment, 25 arbres avaient été plantés sur le grand terrain devant la ferme de Villiers, le long de la rue de la Bascule. Des variétés anciennes et indigènes de cerisiers, poiriers, pommiers et cognassiers ont alors pris place en quinconce sur le site. Depuis, les arbres se sont installés et commencent à produire leurs fruits à la

libre disposition des habitants. Il n'est d'ailleurs pas exclu que les récoltes devenant abondantes, nous ne faisons pas venir, comme d'autres communes le font déjà, un pressoir itinérant pour faire des jus de fruits ou du cidre, toujours à destination des habitants.

Il y a quelques mois, le Parc Naturel Régional du Gâtinais a décidé d'acheter 200 arbres fruitiers et de les offrir aux communes intéressées pour les inciter et les aider à créer, recréer ou restaurer un verger. 17 communes ont alors répondu à la proposition dont Villiers-en-Bière, naturellement.

Chaque projet a ensuite fait l'objet d'une visite et de conseils par des tech-

niciens du Parc. Après avoir opté pour un scénario de plantation, les communes ont choisi leurs arbres parmi une liste de variétés anciennes sélectionnées par le Parc. C'est la raison pour laquelle en cette fin novembre (à la Sainte Catherine tout bois prend racine) 25 fosses ont été creusées pour accueillir, dans les tous premiers jours de décembre, les 25 arbres supplémentaires (poiriers, pommiers, cerisiers, pruniers) qui viennent compléter notre verger de la Bascule qui compte désormais 50 sujets. Si l'on prend en compte l'alignement de 90 poiriers qui bordent le chemin de Fleury en direction de Mémorant, nous totalisons aujourd'hui 140 fruitiers rares ou anciens ou, à tout le moins, indigènes. C'est une bonne nouvelle pour la biodiversité, pour la préservation, à la fois des variétés anciennes et du paysage et un coup de pouce bienvenu pour les insectes butineurs qui connaissent bien des difficultés ces temps-ci.



## Saison 2016 / 2017

Pour la saison 2016-2017, l'AVEB continue d'augmenter ses effectifs avec 81 adhérents parmi lesquels nous comptons près d'un quart de villageois.

La bonne santé de notre association nous a permis de maintenir le cours de **Zumba**. Nous retrouvons notre prof Gaëlle tous les mardis soirs de 19h45 à 20h45 pour une heure de danse sportive. A recommander à toutes celles et ceux qui veulent bouger et se dépenser en musique. Venez essayer ! 2 cours d'essai gratuits !

Christophe nous coache toujours pendant une heure de renforcement musculaire tous les lundis et jeudis de 18h30 à 19h30. Il reste encore quelques places à la **Gym**...

Pour oublier votre stress et savoir goûter au bien-être de la vie, Marie-Pierre nous initie au **Yoga** le mardi de 10h30 à 12h00 et le jeudi de 8h45 à 10h15. Il ne reste que très peu de places et nous envisageons d'ouvrir un cours supplémentaire le lundi après la gymnastique de 20h00 à 21h00. Faites-vous connaître auprès d'Isabelle (06 15 91 34 62) si l'aventure vous tente.

Michel vous amènera à la maîtrise de la gestuelle de cet art martial qu'est le **Taïchi chuan** pour une bonne coordination du corps et de l'esprit le mercredi de 19h00 à 20h00. Nous envisageons d'ouvrir un cours le mercredi de 10h00 à 11h00. Si vous êtes intéressé faites-vous connaître auprès d'Isabelle (06 15 91 34 62).

L'**atelier vitrail** vous offrira l'occasion d'épanouir votre propre créativité. Henri, votre guide, saura vous transmettre sa passion au travers de vos créations. Nous envisageons aussi

d'organiser des visites pour découvrir d'autres réalisations modernes et anciennes. Le cours du mardi de 14h30 à 17h30 est plein, si des personnes sont toutefois intéressées il y a possibilité d'ouvrir un cours à la suite le soir de 18h00 à 20h30. Prendre contact avec Henri (01 60 65 69 47).

Depuis l'année dernière nous organisons le matin du 3<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois une marche d'environ 1h30 dans les environs de Villiers ou en forêt de Fontainebleau.

Le mercredi rendez-vous à la **bibliothèque**, ouverte à tous les habitants de Villiers. Chantal vous y attend de 15h00 à 19h30.

Comme tous les ans le goûter **d'Halloween** a enchanté les enfants dans la bibliothèque décorée de monstres et sorcières.

Le **père Noël** et son attelage sont passés le 24 décembre pour offrir plein de cadeaux aux enfants. C'est toujours un grand moment de joie et de partage.

Grande première, l'AVEB organisera le 11 mars prochain son repas dansant (avec participation de 15€ par adulte et de 8€ par enfant). Tous les habitants de Villiers sont conviés à notre petite fête alors reprenez bien cette date : 11 mars 2017 !

Enfin cette année le **vide-greniers** a encore fait le plein. Malgré l'augmentation du nombre de places nous refusons chaque année bon nombre de personnes. La prochaine édition aura lieu le lundi de Pentecôte 5 juin 2017. Dès que cette manifestation sera programmée ne tardez pas à vous inscrire.



### RAPPEL DES HORAIRES :

- **Gymnastique**,  
le lundi et jeudi de 18h30 à 19h30  
contact : Christophe Loy  
06 64 36 67 63
- **Yoga**,  
le mardi 10h15 à 11h45  
et le jeudi de 8h45 à 10h15  
contact : Marie-Pierre Simon  
01 64 38 56 35
- **Tai Chi Chuan**,  
le mercredi de 19h00 à 20h00  
contact : Michel Barroy  
01 64 41 80 13
- **Zumba**,  
le mardi de 19h45 à 20h45  
contact : Isabelle Gardiol  
06 15 91 34 62
- **Vitrail**,  
le mardi 14h30 à 17h30  
ou 18h00 à 20h30  
contact : Henri Duchemin  
01 60 65 69 47

Et toujours la **bibliothèque**  
le mercredi de 15h00 à 19h30  
contact : Chantal Lusvardi  
01 60 65 41 91

TARIFS	HABITANTS DE VILLIERS	PERSONNES EXTERIEURES
<b>GYM</b>	55€	70€
<b>YOGA</b>	180€	250€
<b>TAI CHI</b>	180€	210€
<b>ZUMBA</b>	80€	95€
<b>VITRAIL</b>	150€ + les fournitures	





## Le Tennessee Mockingbird de Villiers-en-Bière (TMVEB)

La saison 2016-2017 s'est ouverte sur une participation active aux forums de Melun et de Dammarie-lès-Lys. Pour ce dernier, nous avons eu une forte implication de nos adhérents sur un stand richement décoré, avec de nombreux renseignements sur nos activités. Une démonstration de notre groupe country sur la scène de l'Espace Pierre Bachelet a obtenu un franc succès ce qui nous a permis de recruter cette année une dizaine de nouveaux danseurs.

Depuis mi-septembre toutes les sections ont relancé les activités :

La danse country (ligne et couple) voit ses effectifs progresser légèrement et compte un pourcentage important de débutants. Cours de 19h30 à 22h le mercredi, hors vacances scolaires.

Effectif inchangé pour le Scrapbooking mais la perspective de pouvoir disposer de locaux supplémentaires nous laisse espérer un bon développement de l'activité pour cette saison. Pour tout renseignement : 06 64 97 18 92.

Le tarot regroupe 8 à 12 personnes toutes les 3 semaines le mardi de 19 à 22h, pour des joutes amicales où il est toujours bon d'avoir des atouts, de ne pas avoir d'excuse à présenter et surtout quelques poignées de convivialité.

Le club guitare a repris cette saison en doublant son effectif et les cours se déroulent toujours les lundis de 18 à 21h. Pour tout renseignement : 06 64 97 21 31.

Outre toutes ces activités proposées aux habitants de Villiers-en-Bière nous avons pu aussi d'organiser ce trimestre quelques manifestations festives : une soirée salé-sucré le 12 octobre, un spectacle de danse irlandaise



le 6 novembre avec Irish Celtic pour 20 personnes à l'Espace Pierre Bachelet, le 19 novembre un stage de couple et un bal country qui ont réuni plus de 130 danseurs et une soirée Beaujolais avec le groupe guitare le 21 novembre.

Trois concerts sont prévus durant le premier semestre 2017.

Nous remercions la municipalité de Villiers-en-Bière de mettre prochainement à la disposition des associations, de nouvelles salles d'activités. L'animation et la convivialité engendrées par le dynamisme de cette vie associative permet à notre petit village de profiter de nombreuses activités sur place tout en s'ouvrant sur l'extérieur. Le Tennessee Mockingbird de Villiers sera heureux de vous accueillir.

**Pour tout renseignement : 06 64 97 21 31.**



### DECES

- Madame Jacqueline REVEILLAUD, épouse GARDIOL, le 20 juin 2016 (1925-2016)

### NAISSANCES

- Marvin, Pierre, Bruno SEJEAN, le 24 juin 2016, de Christophe SEJEAN et Gwenaële ALBERTELLI
- Gabriel, Pierre, Joseph ROCHAS, le 21 novembre 2016, de Benoît ROCHAS et Emmanuelle GRISETI

*Gourmand !*

## La galette des Rois

La galette des Rois est par tradition le gâteau célébrant l'Épiphanie. Pour les catholiques, c'est la célébration de la visite des trois Rois Mages à l'enfant Jésus. Pour les orthodoxes, c'est la commémoration du baptême du Christ par Jean le Baptiste dans le Jourdain. Mais à l'origine de l'Épiphanie se trouve également une fête païenne romaine, les Saturnales. A cette occasion, dans les grandes familles, un roi d'un jour était désigné parmi les esclaves par tirage au sort. Celui qui remportait la « fève » pouvait ainsi voir ses désirs et commandements réalisés le temps d'une journée.

Cette période de fête fut reprise par les premières communautés chrétiennes au 4<sup>e</sup> siècle et alors associée à l'Épiphanie. On fixa cette fête d'abord au 6 janvier, puis au 1<sup>er</sup> dimanche de janvier.

### Pourquoi une fève ?

A l'origine, on disposait dans le gâteau une fève, un genre de haricot, pour désigner le « roi du jour ». A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, selon la coutume du «Roi boit», celui qui trouvait la fève devait offrir à boire à tous les invités. Il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour que le légume se transforme en fève de porcelaine, empêchant ainsi les plus pingres de l'avaler pour échapper à leur gage. Généralisée au Second Empire, la fève devient un objet de collection, prisé des fabophiles.



### La galette de l'Élysée

Lors de l'élaboration de la galette des Rois de l'Élysée (1,20 mètre de diamètre pour 150 personnes), l'artisan boulanger chargé de la confectionner a pour instruction de ne pas y mettre de fève : le protocole veut que le Président de la République ne puisse pas être roi.

### Et chez nos voisins ?

*En Espagne :* l'Épiphanie est l'équivalent de nos fêtes de Noël. C'est ce jour là que les enfants reçoivent leur cadeaux.

Le gâteau des Rois – Jean-Baptiste Greuze - 1774



*En Grande-Bretagne (ainsi qu'en Irlande et dans la plupart des pays scandinaves) :* on allume pour la dernière fois la grande bougie de Noël comme on l'a fait tous les soirs depuis le 25 décembre.

*En Roumanie :* on se presse à la messe et on bénit les chevaux.

*En Grèce :* on lâche une colombe et on plonge dans l'eau bénie par un pope (et on en ramène une fiole pour sa maison) avant de déguster un gâteau parfumé à l'orange contenant une pièce. Celui qui la trouve aura de la chance toute l'année.

*En Italie :* la fée Befana distribue des cadeaux à tous les enfants sages et des morceaux de charbon aux petits garnements.

*En Inde :* l'Épiphanie rend dommage à Notre-Dame-du-Mont qui rendrait fertile les femmes stériles. Chrétiens et hindous la couvrent de bijoux. On mange du pongal (mélange de riz, lait, sucre, épices et noix).

*Au Mexique :* les enfants écrivent des lettres aux Rois Mages. On déguste une brioche aux fruits confits contenant une fève. Celui qui la trouve doit inviter les autres convives pour la fête de la Chandeleur.



## La recette



**TEMPS DE PRÉPARATION : 10 MINUTES**

**TEMPS DE CUISSON : 20 MINUTES**

### Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 2 pâtes feuilletées
- 140 g de poudre d'amandes
- 100 g de sucre glace
- 2 oeufs
- 75 g de beurre mou
- 1 jaune d'oeuf
- 1 cuil à soupe de vieux rhum
- 1 fève

- Placer une pâte feuilletée dans un moule à tarte, piquer la pâte avec une fourchette.
- Dans un saladier, mélanger la poudre d'amandes, le sucre, les 2 oeufs et le beurre mou.
- Placer la pâte obtenue dans le moule à tarte et y cacher la fève.
- Recouvrir avec la deuxième pâte feuilletée, en collant bien les bords.
- Faire des dessins sur le dessus et badigeonner avec le jaune d'oeuf.
- Enfourner pendant 20 à 30 min à 200°C (thermostat 6-7); vérifier régulièrement la cuisson !

## LES NEWS EN BREF...

Spectacle de Noël,  
passage du Père Noël,  
réveillon de la Saint-Sylvestre ...



**Le 11 décembre** dernier, le traditionnel spectacle pour les enfants s'est tenu dans la salle de la Bergerie.

Cette année c'est Laurent TEO, magicien des ballons qui a assuré l'animation pendant plusieurs heures au plus grand plaisir des enfants.



**Le 24 au soir**, c'est le Père Noël lui-même, accompagné de ses lutins, qui a assuré la distribution de cadeaux à domicile à des enfants toujours émerveillés.



Enfin, le traditionnel réveillon communal de la Saint-Sylvestre a encore accueilli une centaine de convives à la Bergerie.



## Le courant est passé

Il est de plus en plus assuré que le futur de l'automobile passera, au moins pour partie, par l'électrique.



La commune de Villiers-en-Bière est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM). Courant 2015, le syndicat a proposé d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides dans le cœur de villes et villages selon un maillage cohérent sur l'ensemble du département.

Villiers-en-Bière n'a pas été oublié et, suite à la proposition du syndicat, et considérant que notre ruralité ne doit pas être un frein à la modernité, la commune a favorablement délibéré à l'unanimité au cours du conseil municipal du 28 mai 2015.

Deux emplacements bientôt desservis par une borne double ont donc été construits à l'entrée du parc au centre du village et des travaux de raccordement électrique entrepris à l'entrée de la rue Cambot. La pose de la borne proprement dite ainsi que le marquage au sol sur les emplacements devraient intervenir dans les premières semaines de 2017.

Il faut savoir que le coût moyen estimé pour l'installation d'une telle borne est d'environ 10 000 €. Le SDESM prend à sa charge la presque totalité du montant puisque la participation de la commune s'élèvera, en tout et pour tout à 1000 €. En outre, la compétence de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides est transférée au SDESM pour une durée de dix années à compter de sa mise en fonction.

